

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 juillet 2023

INDUSTRIE VERTE - (N° 1512)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 691

présenté par

M. Loubet, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolhier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

**ARTICLE 1ER BIS A**

Rétablir cet article dans la rédaction suivante :

« L'État élabore une stratégie nationale industrielle, incluant notamment un volet « industrie verte » et un volet « commerce international », pour la période 2023-2030.

« Cette stratégie fait l'objet d'un débat annuel devant le Parlement.

« Dans le domaine du commerce international, cette stratégie vise à relocaliser des activités pour atteindre un excédent commercial pour les produits manufacturés. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, le groupe Rassemblement National propose que la stratégie nationale industrielle, incluant notamment un volet « Industrie verte » et un volet « commerce international »

pour la période 2023-2030, prévoient de relocaliser des activités pour atteindre un excédent commercial pour les produits manufacturés, en vue de résorber notre déficit commercial, d'assurer notre souveraineté industrielle et de réduire notre empreinte carbone et environnementale.

Il est urgent de planifier la résorption de notre déficit commercial : en 2022, la France a atteint un déficit commercial record depuis 1949, à 163,6 milliards d'euros. La facture énergétique (115 milliards d'euros de déficit commercial en matière d'énergie en 2022) n'explique pas tout.

Selon les chiffres de l'Ademe pour 2021, les émissions associées aux importations représentent un peu plus de la moitié (51 %) de l'empreinte carbone des français.